



CANDIDATURES AUX EXAMENS D'ENTRÉE À LA FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Bordeaux, le 25 janvier 2017

Cher(e) candidat(e),

J'ai le plaisir de vous informer que le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique et Danse de Bordeaux Aquitaine propose pour la rentrée prochaine la formation au Diplôme d'État de professeur de Musique (DE) adossé à la Licence de Musicologie de l'Université Bordeaux Montaigne.

En 2017, le DE devient une formation en 3 ans, certifiée de niveau II au RNCP.

Les étudiants auront la possibilité, dès la deuxième année, d'intégrer, parallèlement au cursus du DE, le cursus Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Pour la rentrée 2017, le PESMD Bordeaux Aquitaine met en place un examen d'entrée pour la formation au DE, ouvert aux disciplines instrumentales et vocales classique à contemporain, formation musicale, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, jazz, direction d'ensembles, accompagnement.

Vous trouverez en téléchargement sur le site du PESMD Bordeaux Aquitaine (<http://www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com>) un dossier de candidature, les conditions d'admission et la plaquette de nos activités artistiques.

Les candidats sont sélectionnés suite à un examen d'entrée dont vous trouverez les modalités d'admission dans les documents mentionnés ci-dessus.

Pour rappel, ces examens se dérouleront :

- 7 avril 2017 : épreuves écrites
- du 22 au 30 avril 2017 : épreuves orales

Les dossiers d'inscriptions doivent nous être retournés par courrier postal jusqu'au samedi 18 mars 2017 (cachet de La Poste faisant foi).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie d'agréer, cher(e) candidat(e), l'expression de mes salutations les meilleures.

Laurent GIGNOUX
Directeur

1) Site du CROUS Bordeaux si vous souhaitez déposer une demande de bourses et/ou de logement à partir du 15 janvier jusqu'au 31 mai 2017 : www.crous-bordeaux.fr

2) Site de l'Université Bordeaux Montaigne pour vous préinscrire en Licence de Musicologie à partir du 23 janvier jusqu'au 24 mars 2017 (1- année) : www.u-bordeaux-montaigne.fr

3) Il n'y a pas d'accompagnateur prévu pour les épreuves instrumentales. Vous pouvez éventuellement contacter les accompagnateurs du Conservatoire de Bordeaux ci-dessous ou bien venir avec vos propres accompagnateurs.

Contacts accompagnateurs :

- DESNEULIN France (clarinette, hautbois, basson, cor, flûte, contrebasse, violoncelle) : 06 82 41 80 72
- GACHIS Mario (musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles, jazz) : 06 84 47 14 92
- LARRAT Françoise (alto, violon) : 06 61 58 83 80
- MANCINI Isabelle (tuba, trombone, guitare, harpe) : 06 77 64 53 41
- SAKAGUCHI Hilomi (saxophone, trompette) : 06 26 31 54 10

2011
2012

DOSSIER DE CANDIDATURE



Diplôme d'État (DE)

DE (si Licence déjà obtenue)

DE / Licence

MERCI DE COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX ET D'INDIQUER VOTRE INSTRUMENT

Disciplines instrumentales et vocales – instrument :

Formation musicale – instrument :

Musiques actuelles amplifiées – instrument :

Musiques traditionnelles – instrument :

Jazz – instrument :

Direction d'ensembles vocaux instrumentaux

Accompagnement

Monsieur

Madame

Photo

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone ► fixe :

► portable :

E-mail :

Date naissance :

Lieu de naissance (Ville/Département/Pays) :

Nationalité :

N°INE ou BEA :
(inscrit sur votre relevé de notes du baccalauréat)

Profession du père :

Profession de la mère :

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom, adresse, numéros de téléphone) :

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

PÉRIODES	FONCTION OCCUPÉE	ÉTABLISSEMENT

SITUATION PROFESSIONNELLE (au moment de l'inscription)

- Sans activité
- Étudiant
- Demandeur d'emploi (inscrit à Pôle Emploi)
- Activités salariées (en dehors du domaine musical)
- Activités salariées (dans le domaine musical)

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE

NOM ET ADRESSE PRÉCISE DE L'EMPLOYEUR	FONCTION ET TYPE DE CONTRAT (CDD, CDI) ET DATE D'ENTRÉE	FORME JURIDIQUE (ASSOCIATION, FONCTION PUBLIQUE, AUTRES...)

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ENVISAGÉE OU PRÉVUE PENDANT LA FORMATION

Citez ici l'ensemble des activités professionnelles que vous projetez de mener en même temps que vos études au PESMD Bordeaux Aquitaine, sachant que les cours du Pôle sont obligatoires et prioritaires :

PÉRIODES	NOM ET ADRESSE PRÉCISE DU LIEU D'ACTIVITÉ	INTITULÉ DE L'ACTIVITÉ OU DE L'EMPLOI	DURÉE HEBDOMADAIRE

VOTRE SITUATION SOCIALE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

Organisme d'affiliation :

N° de Sécurité Sociale / Immatriculation :

Date d'expiration des droits :

Régime : Général Étudiant Ayant droit

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI UNIQUEMENT

Adresse de votre agence Pôle Emploi et numéro de téléphone :

Percevez-vous une allocation ? Si oui, de quel type :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- 1 ► Photocopies de vos diplômes (DEM ou équivalent **et** baccalauréat ou équivalent)
- 2 ► Une lettre de motivation
- 3 ► Un curriculum vitae
- 4 ► Photocopie de votre carte d'identité (recto verso)
- 5 ► Quatre photos d'identité
- 6 ► Cinq timbres postaux au tarif en vigueur
- 7 ► Photocopie de votre attestation d'assuré social
- 8 ► Droits d'inscription de 50 euros à régler par chèque bancaire ou postal à l'ordre du PESMD Bordeaux Aquitaine ou par virement bancaire (pour les candidats étrangers uniquement) sur le compte :
IBAN : IBAN FR76 3000 3004 2500 0372 6840 274 ; BIC : SOGEFRPP
- 9 ► Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 18 mars 2017

(cachet de La Poste faisant foi)

Tests d'admission : Épreuves écrites (non éliminatoires) le vendredi 7 avril 2017
Épreuves orales du 22 au 30 avril 2017

Dossier de candidature à retourner au :

PESMD Bordeaux Aquitaine – Département Musique
19 rue Monthyon - 33800 Bordeaux - France
Tél : 05 56 91 31 32 - Fax : 05 56 92 18 23
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

LE PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE BORDEAUX AQUITAINE EST SUBVENTIONNÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – DRAC NOUVELLE-AQUITAINE, LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE, EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE BORDEAUX ET SON CONSERVATOIRE.
CENTRE HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE – N° DE FORMATION : 72 33 02303 33 – SIRET 383 456 779 00032 – APE 8552 Z





ACCÈS À LA FORMATION AU DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (DE)

DOCUMENT À RETOURNER SIGNÉ AU PESMD BORDEAUX AQUITAINE AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1 Conditions d'admission

- En raison de la nécessaire limitation du nombre d'élèves par classe dans les différentes disciplines musicales, l'accès au PESMD Bordeaux Aquitaine est réservé aux élèves qui ont satisfait aux exigences définies dans le règlement portant sur l'organisation des études.
- Les candidats étrangers peuvent être admis en qualité d'étudiants du PESMD Bordeaux Aquitaine dans les mêmes conditions que les candidats Français.

NB : les photocopies des diplômes étrangers doivent être accompagnées d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté.

Les candidats doivent être titulaires :

- d'un Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (par exemple : DAEU, MIMA...)

et

- d'un DEM (ou d'une Médaille d'Or ou d'un DNOP ou d'un 1^{er} Prix), dans la discipline principale, délivrés par un CRR ou un CRD.

(dans certains cas, une dispense peut être accordée par la Commission ad hoc du PESMD au vu de votre dossier).

Si vous êtes en cours de Baccalauréat ou de DEM, vous êtes autorisé(e) à concourir. En cas de réussite au concours, votre inscription ne pourra devenir effective qu'après réception du ou des attestations de réussite.

2 Inscriptions

- Les dossiers d'inscription peuvent être téléchargés sur le site du PESMD Bordeaux Aquitaine à compter de la mi-janvier 2017 (<http://www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com>).
- Les dossiers complets devront parvenir impérativement au PESMD Bordeaux Aquitaine dans les délais prévus et précisés dans le dossier d'inscription.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera rejeté.

3 Composition des dossiers

- Les documents joints aux dossiers ne seront pas restitués.
- Les dossiers ne sont recevables que s'ils comportent :
 1. Le dossier d'inscription dûment complété,
 2. La totalité des documents demandés,
 3. Le règlement des frais de dossier.

- Il est perçu annuellement (à titre indicatif) :

1. Des frais de dossier non remboursables quel que soit le résultat de l'examen d'admission ;
2. Des droits de scolarité pour le DE : ces droits sont payables pour l'année scolaire au moment de l'admission* : 433€
3. Des frais d'inscription pour la Licence de Musicologie sont perçus par l'Université Bordeaux Montaigne lors de l'inscription définitive : 189,10€ (frais 2016) ; 5,10€ pour les boursiers sur justificatif



4. Des coûts d'inscription à la Sécurité Sociale Étudiante : 215€ (coûts 2016) ; gratuite pour les boursiers sur justificatif
Le non-paiement des droits entraîne la radiation.

**Le montant des droits de scolarité pour le DE est fixé par décision du Conseil d'Administration du PESMD Bordeaux Aquitaine.*

Toute fausse déclaration ou omission entraîne automatiquement l'élimination du candidat, indépendamment des pénalités prévues par la Loi du 23 décembre 1901 portant sur la répression des fraudes dans les concours et examens publics.

4 Examen d'entrée

- Le Directeur nomme les membres du Jury.
- Les examens ont lieu à huis clos.
- Les délibérations ont lieu à huis clos.
- Les décisions du jury ou commissions sont sans appel.

5 Sélection des candidats

Le concours d'entrée se déroulera en avril (écrits et oraux) 2017 à Bordeaux. Il se compose comme suit :

ÉPREUVES ÉCRITES (non éliminatoires) : vendredi 7 avril 2017 (matin et après-midi)

Matin :

- 1) Commentaire de texte (durée de l'épreuve : 3 heures).
Le texte à commenter sera choisi dans les domaines de l'éducation, de la philosophie, de l'art.

Après-midi :

Pour les candidats en discipline instrumentale et vocale, formation musicale, direction d'ensembles, accompagnement : commentaire d'écoute et analyse musicale comprenant pour chaque œuvre une audition **et** analyse d'écoute sans partition (un relevé de thème sera exigé) et une analyse avec partition (durée de l'épreuve : 4 heures)

Pour les candidats en jazz, musiques actuelles amplifiées et traditionnelles : commentaire d'écoute ; un relevé de thème sera exigé en plus pour les jazz (durée de l'épreuve : 3 heures).

ÉPREUVES ORALES : à partir du 22 jusqu'au 30 avril 2017

Matin :

- 1) Interprétation d'œuvres ou fragments d'œuvres. Le programme au choix du candidat, doit comporter au moins trois œuvres de style différent. Le jury sélectionne des œuvres ou fragments d'œuvres au sein de ce programme (durée 20 mn).

Pour les candidats en formation musicale, l'une des œuvres présentées est une mélodie qu'ils interprètent en s'accompagnant d'un instrument polyphonique de leur choix.

Cette épreuve est éliminatoire.

Après-midi :

- 2) Déchiffrage :

Pour les candidats en accompagnement : déchiffrage instrumental individuel (5 mn de mise en loge et restitution d'une œuvre instrumentale et/ou vocale à accompagner donnée 10 jours avant)

Pour les candidats en formation musicale : déchiffrage vocal accompagné, déchiffrage d'une œuvre *a cappella*, déchiffrage au piano et déchiffrage rythmique (20 mn de mise en loge et restitution)

Pour les candidats en jazz et musiques actuelles amplifiées : déchiffrage instrumental au sein d'une petite formation (10 mn de mise en loge et 20 mn sur plateau devant le jury puis restitution)



Pour les candidats en musiques traditionnelles : repiquage instrumental et/ou vocal en individuel (20mn d'écoute d'un collectage et restitution avec variations)



Les dossiers de candidature sont à retourner dûment complétés jusqu'au 18 mars 2017.

La participation aux tests d'entrée est soumise au paiement d'un droit d'inscription de 50€, non susceptible de remboursement.

Commissions d'équivalence pour une dispense du DEM :

Organisée par le PESMD Bordeaux Aquitaine, cette commission statue d'après l'étude des dossiers de candidature. Le candidat joint au dossier toute pièce (enregistrement, vidéos, etc.) permettant au jury d'apprécier son niveau.

Une fois votre dossier accepté, vous recevrez fin mars 2017 une convocation précisant les dates, horaires et lieux précis pour les épreuves écrites et orales.

Date :

Nom et prénom :

Signature du candidat précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

(Document à retourner avec le dossier de candidature)